

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1088

12 avril 2016

SOMMAIRE

8Power S.A.	52180	Hôtels et Sports International S.A.	52187
Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency	52184	Immobilière Etoile 1 S.à r.l.	52187
Aina Europe Holding S.à.r.l.	52210	Incus Capital GP S.à r.l.	52185
Alaco Partnership Sàrl	52224	M7 S.A.	52186
AltaFund General Partner S.à r.l.	52178	Makeland Trading and Investments S.A.	52187
AltaFund Value-Add I	52178	Marquis Holdings S.à r.l.	52188
Arielle-1 S.à r.l.	52187	MCI Luxembourg GP S.à r.l.	52197
Asia Property Fund III S.C.S.	52224	Milfix S.à r.l.	52180
Association Luxembourg-Estonie	52185	Next Gate Capital S.A.	52183
Athena Equity Trading S.à r.l.	52186	Nordea Dedicated Investment Fund Sicav-Fis	52184
Athena Equity Trading S.à r.l.	52186	Orfenor S.A.	52178
Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l.	52223	Oscar-1 S.à r.l.	52184
Azure	52182	Patrizia Real Estate 32 S.à r.l.	52180
Banque Carnegie Luxembourg S.A.	52183	PATRIZIA Real Estate 70 S.à r.l.	52179
CA Indosuez Wealth (Asset Management) ...	52222	Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l.	52217
C&D Investments S.à r.l.	52185	Prestige Promotions S.A.	52179
CG Concept s.à r.l.	52223	Rugoro Sàrl	52180
DeWAG Lux 1. Grundbesitz S.à r.l.	52182	SENATOR Apart-Hôtel S.à.r.l.	52183
DeWAG Lux 3. Grundbesitz S.à r.l.	52182	SFM Holdings Limited	52206
Dirbach Plage Immobilier S.à r.l.	52220	Sonae Sierra Brazil B.V.	52179
EB Trans Fleet Management S.A.	52181	Suridam Holding S.A.	52181
Emerging Markets Online Food Delivery Hold- ing S.à r.l.	52182	Triple X	52215
Endurance Hospitality Asset S.à r.l.	52181	Urtis Finance S.A.	52178
Endurance Hospitality Finance S.à r.l.	52179	W.A. Verwijs Beheer S.à r.l. / B.V.	52181

AltaFund General Partner S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.150.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 3 février 2016.

Référence de publication: 2016060163/10.

(160021653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

AltaFund Value-Add I, Société en Commandite par Actions - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 80, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 159.249.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016060164/10.

(160020908) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2016.

Urtis Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 111.986.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration du 27 janvier 2016 que:

- Le siège social est transféré du 8, Avenue de la Faïencerie, L-1510 Luxembourg au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

- Les administrateurs suivants de la société sont désormais domiciliés au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg:

* Monsieur Cristian CORDELLA, administrateur de type A et Président;

* Monsieur Jean Luc FETTES, administrateur de type B.

- L'administrateur suivant de la société est domicilié au 25A, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg:

* Monsieur Pierre GOFFINET, administrateur de type B.

Luxembourg, le 1^{er} février 2016.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2016060094/19.

(160020734) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2016.

Orfenor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 12, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 173.378.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale annuelle tenue exceptionnellement le 23 octobre 2015

6^{ème} Résolution:

L'Assemblée ratifie la cooptation de Monsieur Marc Besch, employé privé, né le 21 novembre 1964 à Luxembourg, demeurant professionnellement au 12 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, au poste d'administrateur de la société en remplacement de Monsieur Guillaume Scroccaro avec effet au 22 juin 2015.

Pour Orfenor S.A.

Société anonyme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2016061171/15.

(160021609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

PATRIZIA Real Estate 70 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.
R.C.S. Luxembourg B 182.700.

Wir teilen mit, dass Herr Dr. Engelbrecht sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, dass der Alleinige Anteilsinhaber am 18. Januar 2016 beschlossen hat Herrn David Girra, geboren am 07.03.1977 in Berlin, geschäftsansässig in 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 03.02.2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016061205/16.

(160021950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Prestige Promotions S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7240 Bereldange, 26, route de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 171.497.

EXTRAIT

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 21 décembre 2015, enregistrée à Luxembourg acte civil 2., le 24 décembre 2015; Relation: 2LAC/2015/30516, que l'AGE a pris les décisions suivantes:

1- Révocation du commissaire aux comptes actuellement en fonction, la société «CHUCK MORISSON LTD.», ceci avec effet au jour des présentes.

2- Nomination avec effet immédiat «REDING (SINGAPORE) PTE.LTD», établie et ayant son siège social à Singapour 059294, 38, North Canal Road, inscrite sous le numéro 201500919D, à la fonction de commissaire pour une durée de six ans

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2016061229/16.

(160021806) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2016.

Endurance Hospitality Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 124.539.

Selon le contrat daté du 28 décembre 2015, les parts sociales de l'associé Bankpension Pensionskasse For Finansansatte ont été transférées à l'associé Czech Property Investments, a.s. une société tchèque dont le siège se situe au 1601/47 Vaclavske namesti Prague 1 CZ- 110 00 qui devient à présent associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2016062171/12.

(160023731) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Sonae Sierra Brazil B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 18.400,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 104.462.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Référence de publication: 2016074972/10.

(160039315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Patrizia Real Estate 32 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 2-4, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 165.544.

Wir teilen mit, dass Herr Dr. Engelbrecht sein Mandat als Geschäftsführer der Gesellschaft mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016 niedergelegt hat.

Wir teilen mit, dass der Alleinige Anteilsinhaber am 18. Januar 2016 beschlossen hat Herrn David Girra, geboren am 07.03.1977 in Berlin, geschäftsmässig in 2-4 Rue Beck, L-1222 Luxembourg, mit Wirkung zum Ablauf des 01. Februar 2016, als Geschäftsführer der Gesellschaft zu bestellen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 04.02.2016.

Für die Gesellschaft

Ein Bevollmächtigter

Référence de publication: 2016061772/16.

(160022586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Rugoro Sàrl, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-5884 Hesperange, 424, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 185.345.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale extraordinaire du 30 juin 2015.

Cessions de parts d'un actionnaire et rachats des parts par d'autres actionnaires.

Pouvoir

- Ancien actionnaire:

BRUNO VITO 100 parts

- Nouveaux actionnaires:

BRUNO VITO 25 parts

BRANDAO DE SOUSA RUI PEDRO 25 parts

BRUNO GIOVANNI 25 parts

DE OLIVEIRA BRANDAO MARIA DO ROSARIO 25 parts

Pour extrait conforme.

Hesperange, le 30 juin 2015.

Référence de publication: 2016061815/19.

(160023094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Milfix S.à r.l., Société à responsabilité limitée soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 28, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 114.086.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074857/9.

(160039295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

8Power S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8010 Strassen, 174, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 159.088.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016075083/10.

(160039151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Suridam Holding S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2721 Luxembourg, 8B, rue Alphonse Weicker.
R.C.S. Luxembourg B 47.290.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître Franck Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 29 mars 1994, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n°297 du 6 août 1994.

Les Comptes annuels de la société au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SURIDAM HOLDING S.A.

Référence de publication: 2016075018/13.

(160039546) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

W.A. Verwijs Beheer S.à r.l. / B.V., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 20.758,20.

Siège social: L-8399 Windhof, 11, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 194.138.

Le bilan au 30 avril 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fait à Windhof.

W.A. Verwijs Beheer S.à r.l. / B.V.

Henley Trust (Luxembourg) S.à r.l.

Gérant unique

Représenté par Geert DIRKX

Gérant unique

Référence de publication: 2016075059/15.

(160039405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

EB Trans Fleet Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof, 7-9, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 198.694.

Extrait des résolutions de l'assemblée générale de la Société du 25 novembre 2015

La Société prend acte de la démission de Monsieur Jean-Davis VAN MAELE du poste d'administrateur de la Société avec effet au 27 novembre 2015.

L'assemblée générale nomme à l'unanimité en qualité d'administrateur avec effet immédiat, Monsieur Olivier GASCHE, né le 15 mai 1961, demeurant à 45 rue Basse, L-6670 Mertert jusqu'à l'assemblée générale annuelle de 2016 de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Référence de publication: 2016062161/14.

(160023242) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Endurance Hospitality Asset S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 40, rue de la Vallée.
R.C.S. Luxembourg B 124.540.

Selon le contrat daté du 28 décembre 2015, les parts sociales de l'associé Bankpension Pensionskasse For Finansansatte ont été transférées à l'associé Czech Property Investments, a.s. une société tchèque dont le siège se situe au 1601/47 Vaclavske namesti Prague 1 CZ- 110 00 qui devient à présent associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mandataire

Référence de publication: 2016062170/12.

(160023732) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

DeWAG Lux 1. Grundbesitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 8, rue Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 197.594.

—
AUSZUG

Der neue Sitz der Gesellschaft wird an die folgende Adresse verlegt: 8 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.
Pour la Société

Référence de publication: 2016062113/13.

(160023421) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

DeWAG Lux 3. Grundbesitz S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 8, rue Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 197.599.

—
AUSZUG

Der neue Sitz der Gesellschaft wird an die folgende Adresse verlegt: 8 rue Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2016.
Pour la Société

Référence de publication: 2016062115/13.

(160023423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 144.317,00.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 175.738.

Monsieur Philipp LEDERER a démissionné de son mandat de gérant de catégorie A de la Société avec effet au 28 décembre 2015.

Le conseil de gérance de la Société se compose désormais de la manière suivante:

- Monsieur Ralf WENZEL, gérant de catégorie A
- Monsieur Christian SENITZ, gérant de catégorie A
- Monsieur Ulrich BINNINGER, gérant de catégorie B
- Monsieur Julien DE MAYER, gérant de catégorie B

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 5 février 2016.

Emerging Markets Online Food Delivery Holding S.à r.l

Référence de publication: 2016062147/18.

(160023761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Azure, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.
R.C.S. Luxembourg B 182.378.

Der Jahresabschluss zum Abschluss der Liquidation zum 03. Juni 2015 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016075112/10.

(160039779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 mars 2016.

Banque Carnegie Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1616 Luxembourg, 5, place de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 43.569.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue à Luxembourg au siège social de la société 5, place de la gare, le 22 janvier 2016 à 9h00

1. L'Assemblée Générale ratifie les décisions suivantes:

- Non remplacement de Monsieur Kennet Bergh (91, Myrmarksavägen, SE-143 43 Huddinge, Suède), Administrateur démissionnaire, et

- Election, avec effet immédiat, de Monsieur Björn JANSSON (Sjövägen 10A, SE-183 52 Täby, Suède) comme Président et Administrateur de Banque Carnegie Luxembourg S.A. en remplacement de Monsieur Thomas Eriksson (40A, Hägalidsvägen, SE-117 30 Stockholm, Suède).

2. A dater du 22 janvier 2016, et jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Statutaire à tenir le 15 mars 2016, le Conseil d'Administration de la Banque est donc composé comme suit:

- M. Björn Jansson, Président et Administrateur - 10A Sjövägen, SE- 183 52 Täby, Suède

- M. Henrik Rättzén, Administrateur - 5 Kungsholms Hamnplan, SE-112 20 Stockholm, Suède

- M. Frank Reiböl, Administrateur-Délégué - 1 rue Aloyse Hoffmann, L-6913 Roodt-sur-Syre

- M. Bruno Frèrejean, Administrateur-Délégué - 139 Um Trenker, L-6962 Senningen.

Les décisions ci-dessus sont approuvées par vote unanime de toutes les actions admises au vote.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Pour extrait conforme

M. Frank Reiböl / M. Bruno Frèrejean

Le Président / Le Secrétaire

Référence de publication: 2016062004/26.

(160023991) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

SENATOR Appart-Hôtel S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, rue de Bettembourg.

R.C.S. Luxembourg B 77.145.

—
Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

FIDUCIAIRE ROLAND KOHN S.à.r.l.

259 ROUTE D'ESCH

L-1471 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2016075002/13.

(160039251) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Next Gate Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 202.966.

—
EXTRAIT

Il résulte de la résolution circulaire du conseil d'administration de la Société du 27 janvier 2016 que M. Davide Martucci, né le 22 mars 1986 à Lugano (Suisse), demeurant professionnellement au 2, boulevard de la Foire, L-1528, Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), a été nommé délégué à la gestion journalière de la Société avec effet immédiat pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour la Société

Référence de publication: 2016061733/15.

(160023060) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Nordea Dedicated Investment Fund Sicav-Fis, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2220 Luxembourg, 562, rue de Neudorf.
R.C.S. Luxembourg B 150.516.

Extrait des décisions prises par voie de résolution circulaire par le Conseil d'Administration

En date du 3 février 2016, le Conseil d'Administration de la Société a pris note de la démission en tant qu'administrateur de la Société de:

- Mr Jari Kivihuhta, résidant à Keskuskatu 3, FI-00200 Helsinki, Finlande

Le Conseil d'Administration de la Société a décidé la cooptation, en tant qu'administrateur de la Société, avec effet au 3 février 2016 de:

- Mme Henrika Vikman, résidant à Keskuskatu 3, 8 krs, FI-00100 Helsinki, Finlande

en remplacement de Mr Jari Kivihuhta, jusqu'à la ratification de cette nomination par les actionnaires de la Société lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le 30 mars 2016.

Par conséquent, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

1. KimPilgaard (Président)
2. Suzanne Berg
3. Henrika Vikman

Luxembourg, le 4 février 2016.

Nordea Investment Funds S.A.

Référence de publication: 2016061738/23.

(160023062) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Agence de Gestion de Dépôts - Warehouses Service Agency, Société à responsabilité limitée.

Siège social: Soleuvre, rue de Limpach.
R.C.S. Luxembourg B 16.461.

L'assemblée accorde à compter du 21 janvier 2016 et pour un terme de 1 an prenant fin à l'issue de l'assemblée statutaire qui se tiendra en deux mille dix-sept le mandat du réviseur d'entreprise agréée ci-après:

- BDO Audit 2 avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg

Réviseur d'entreprises agréé

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Sanem, le 1^{er} février 2016.

N.OEHMEN / A. SCHOTT

Directeur adjoint / Directeur

Référence de publication: 2016061928/16.

(160023595) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

Oscar-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 650.000,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 159.041.

EXTRAIT

En date du 27 janvier 2016 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Graham Chapman en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gérance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin et Monsieur Marc Liesch.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour Oscar-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2016061745/15.

(160022611) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Association Luxembourg-Estonie, Association sans but lucratif.

Siège social: L-1143 Luxembourg, 26, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg F 2.918.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale tenue de façon extraordinaire des membres de l'association sans but lucratif Association Luxembourg-Estonie qui s'est tenue à Luxembourg, en date du 19 mars 2014.

L'article 3 des statuts est modifié comme suit:

« **Art. 3.** L'ASSOCIATION LUXEMBOURG-ESTONIE a pour but l'amitié entre les peuples, de développer et de favoriser les relations amicales entre les peuples Estonien et Luxembourgeois, et de soutenir le développement des relations culturelles entre la population du Luxembourg et de l'Estonie, de favoriser les échanges entre Estoniens et Luxembourgeois, pour une meilleure compréhension mutuelle et de préserver le patrimoine culturel estonien et la langue estonienne dans la communauté estonienne au Luxembourg.

Pour la réalisation de ses buts, elle organise des conférences, des expositions, des rencontres et toutes autres activités culturelles et des projets relatifs à l'éducation et des activités périscolaires pour les enfants.»

Cette résolution a été adoptée à l'unanimité.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2016061973/21.

(16002400) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 février 2016.

C&D Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1222 Luxembourg, 14, rue Beck.

R.C.S. Luxembourg B 187.612.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale extraordinaire du 25 janvier 2016

Il résulte des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés de la Société en date du 25 janvier 2016 que:

1. L'Assemblée Générale Extraordinaire des associés décide de transférer le siège social de la Société sise à L-1136, Luxembourg, 6-12 Place d'Armes, à L-1222, Luxembourg, 14 Rue Beck, à compter du 25 janvier 2016.

Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Pour extrait conforme

C&D INVESTMENTS SARL

Référence de publication: 2016061502/15.

(160022768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Incus Capital GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 196.291.

Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société en date du 29 janvier 2016

En date du 29 janvier 2016, le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 20, rue de la Poste, L-2346 Luxembourg au:

- 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Par conséquent, le gérant de catégorie A, Monsieur Paul LAMBERTS, de la Société a également transféré son siège au:

- 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Incus Capital GP S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016061628/18.

(160022927) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

M7 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 19-21, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 197.934.

—
EXTRAIT

Il résulte des résolutions circulaires du conseil d'administration que:

1. Les administrateurs prennent acte de la démission de la société SPRL Gaëtan PIRET en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2015.

2. Les administrateurs prennent acte de la démission de Monsieur Christian KARKAN en tant qu'administrateur avec effet au 1^{er} décembre 2015.

1. Les administrateurs décident de coopter, avec effet au 1^{er} décembre 2015, la société de droit belge AHO CONSULTING sprl (Registre de commerce Banque-Carrefour des Entreprises, numéro d'immatriculation 0536.430.784), demeurant à Chemin des deux maisons 69, B - 1200 Woluwe-Saint-Lambert, représentée par Monsieur Alexander HODAC, né le 28 janvier 1981 à BRUXELLES (Belgique), demeurant professionnellement à Chemin des deux maisons 69, B - 1200 Woluwe-Saint-Lambert, en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

2. Les administrateurs décident de coopter, avec effet au 1^{er} décembre 2015, Monsieur Nicolas BILLEN, né le 30 août 1979 à UCCLE (Belgique), demeurant à 1, rue Guillaume de Machault, L - 2111 Luxembourg, en tant qu'administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2021.

Junglinster, le 1^{er} février 2016.

Pour extrait conforme

Carole LAPLUME

Référence de publication: 2016061731/24.

(160022735) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Athena Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.265.

—
En date du 27 janvier 2016 et avec effet immédiat, Geneviève Koschnicke, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de classe B, de la société Athena Equity Trading S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164265.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2016061437/15.

(160022545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Athena Equity Trading S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 164.265.

—
En date du 27 janvier 2016 et avec effet immédiat, Sara Speed, avec adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, a démissionné de son mandat de gérant de classe A, de la société Athena Equity Trading S.à r.l., avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 164265.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2016.

Alter Domus Luxembourg S.à r.l.

Mandaté par le démissionnaire

Référence de publication: 2016061438/15.

(160022545) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Arielle-1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: USD 1.026.000,00.**

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.
R.C.S. Luxembourg B 153.218.

EXTRAIT

En date du 27 janvier 2016 l'associé unique de la Société a accepté avec effet immédiat la démission de Monsieur Graham Chapman en tant que gérant de la Société.

Le conseil de gerance de la Société est désormais composé de Monsieur James Passin et Monsieur Marc Liesch.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 février 2016.

Pour Arielle-1 S.à r.l.

Référence de publication: 2016061432/15.

(160022615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Hôtels et Sports International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12F, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 171.085.

Extrait des résolutions prises par le Conseil d'Administration en date du 14 janvier 2016

- Acceptation de la démission de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET avec effet au 15 décembre 2015;
- Cooptation de Madame Françoise DUMONT, née à Luxembourg le 18 novembre 1964, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, en tant qu'Administrateur de catégorie B en remplacement de Monsieur Pierre-Siffrein GUILLET, démissionnaire. Madame DUMONT terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2016.
- Transfert de siège du 412F Route d'Esch, L-2086 Luxembourg au 12F, Rue Guillaume KROLL, L-1882 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme

Référence de publication: 2016061626/15.

(160023029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Immobilière Etoile 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.
R.C.S. Luxembourg B 182.539.

EXTRAIT

En date du 29 janvier 2016, les associés de la Société ont pris les résolutions suivantes:

- La démission de Cedric Muenze en tant que gérant de classe B de la Société est acceptée avec effet au 7 août 2015;
- M. Salvatore Rosato, avec adresse professionnelle au 15 Rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, est nommé nouveau gérant de classe B de la Société avec effet au 7 août 2015 et ce pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 2 février 2016.

Référence de publication: 2016061627/15.

(160022566) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 5 février 2016.

Makeland Trading and Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1140 Luxembourg, 45-47, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 90.830.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016074848/9.

(160038993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 mars 2016.

Marquis Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6D, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 203.258.

—
STATUTES

In the year two thousand and fifteen, on the twenty second day of December.

Before Maître Gérard LECUIT, notary residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Source Holdings S.à r.l, a company incorporated under laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, on December 22nd, 2015 in process of registration,

here represented by Mr Ronan CARROLL, private employee, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal on the December 22nd, 2015.

The power of attorney, after signature "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is Marquis Holdings S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The Company's registered office is established in the municipality of Niederanven, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within that municipality by a resolution of the board of managers. It may be transferred to any other location in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. If the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent, and that those developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with ease of communication between that office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the developments or events in question have completely ceased. Any such temporary measures do not affect the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The Company's object is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever, and the management of those participations. The Company may in particular acquire, by subscription, purchase and exchange or in any other manner, any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. Further, it may invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. It may lend funds, including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. It may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over some or all of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated financial sector activities without having obtained the requisite authorisation.

3.3. The Company may use any legal means and instruments to manage its investments efficiently and protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operation and any transaction with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favours or relates to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited period.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or more shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-), represented by twelve thousand five hundred (12,500.-) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each.

5.2. The share capital may be increased or reduced once or more by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. The shares are freely transferable between shareholders.

When the Company has a sole shareholder, the shares are freely transferable to third parties.

When the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to prior approval by the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding on the Company or third parties following notification to or acceptance by the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by any shareholder on request.

6.4. The Company may redeem its own shares, provided it has sufficient distributable reserves for that purpose, or if the redemption results from a reduction in the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment, Removal and Indemnification of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their mandate. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholders.

7.3. The Company shall indemnify any Manager and his heirs, executors and administrators, for expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or procedure to which he may be made a party by reason of his being or having been a Manager, or at the request of the Company, of any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except for such action, suit or procedure in relation to matters for which he be held liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall only be provided for matters that the Company has been advised by its legal counsel that the person to be indemnified did not commit gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights which the relevant person may be entitled to.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they shall constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several class A managers and one (1) or several class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(i) The Board meets at the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that they know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented, including at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented, including the votes of at least one class A manager and one class B manager. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any class A manager and any class B manager, save for administrative matters, where the Company is bound towards third parties by the single signature of any manager but only for transactions up to an amount of five thousand Euros (EUR 5,000) on a per transaction basis.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, all references in the Articles to the Board or the managers are to be read as references to the sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom the sole manager has delegated special powers.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not be held personally liable by reason of their mandate for any commitment they have validly made in the name of the Company, provided those commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders' circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders' Circular Resolutions).

(ii) When resolutions are to be adopted by way of Shareholders' Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders' Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a duly convened and held General Meeting, and bear the date of the last signature.

(iii) Each share gives entitlement to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing on the initiative of any managers or shareholders representing more than ten per cent (10%) of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days prior to the date of the meeting, except in the case of an emergency whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(iii) General Meetings are held at the time and place specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, it may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant written power of attorney to another person, shareholder or otherwise, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders' Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time, and the resolutions are adopted at the second General Meeting or by Shareholders' Circular Resolutions by a majority of the votes cast, irrespective of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase in a shareholder's commitment to the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. When the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers granted by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders' Circular Resolutions is to be read as a reference to the sole shareholder or the shareholder's resolutions, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. The Board prepares the balance sheet and profit and loss account annually, together with an inventory stating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising its commitments and the debts owed by its manager (s) and shareholders to the Company.

13.3. Any shareholder may inspect the inventory and balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders' Circular Resolutions within six (6) months following the closure of the financial year.

Art. 14. Auditors.

14.1. When so required by law, the Company's operations are supervised by one or more approved external auditors (réviseurs d'entreprises agréés).

14.2. The shareholders appoint the approved external auditors, if any, and determine their number and remuneration and the term of their mandate, which may not exceed six (6) years but may be renewed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. Five per cent (5%) of the Company's annual net profits are allocated to the reserve required by law. This requirement ceases when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine the allocation of the balance of the annual net profits. They may decide on the payment of a dividend, to transfer the balance to a reserve account, or to carry it forward in accordance with the applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed at any time subject to the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or more liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation, and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have full power to realise the Company's assets and pay its liabilities.

16.2. The surplus after realisation of the assets and payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications may be made or waived, and Managers' and Shareholders' Circular Resolutions may be evidenced, in writing, by fax, email or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager, in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements for being deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers' Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference or the Shareholders' Circular Resolutions, as the case may be, are affixed to one original or several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by these Articles are determined in accordance with the applicable law and, subject to any non-waivable provisions of the law, with any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitional provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31st, 2016.

Subscription and Payment

Source Holdings S.à r.l, represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-).

The amount of twelve thousand five hundred Euros (EUR 12,500.-) is at the Company's disposal, as has been proved to the notary who acknowledges it.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand one hundred twenty five euro (EUR 1,125.-).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, its shareholder, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

Class A manager:

Mr. Julien LAGRÈZE, director, born on August 29th, 1977 at Marignane (France), having his professional address at 22, Avenue de Friedland, 75008 Paris, France;

Class B managers:

- Mr. Cedric BRADFER, director, born on August 2, 1978 in Chambéry, France, having his professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

- Mrs Krisztina ANTAL, director, born on December 17, 1984 in Bar-Le- Duc, France, having her professional address at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg;

2. The registered office of the Company is located at 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

This deed has been read to the representative of the appearing party, who have signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deux décembre.

Par devant le soussigné Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Source Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché du Luxembourg, dont le siège social se situe au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand Duché de Luxembourg, en date du 22 décembre 2015, en voie de publication,

représentée par Monsieur Ronan CARROLL, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 22 décembre 2015.

Après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, ladite procuration restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est Marquis Holdings S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la commune de Niederanven, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans cette même commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées (comprenant société mère et société soeur), ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer tous les instruments et moyens juridiques nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition qu'elle ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet, ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination, Révocation et Indemnisation des gérants.

7.1. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment, avec ou sans raison, par une décision des associés.

7.3. La Société doit indemniser tout Gérant et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs testamentaires, des dépenses raisonnables faites par lui en relation avec toute action, procès ou procédure à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est associé ou créancière et par laquelle il n'est pas autorisé à être indemnisé, excepté en relation avec les affaires pour lesquelles il est finalement déclaré dans de telles actions, procès et procédures responsable de grosse négligence ou faute grave. En cas de règlement amiable d'un conflit, des indemnités doivent être accordées uniquement dans les matières en relation avec le règlement amiable du conflit pour lesquelles, selon le conseiller juridique de la Société, la personne indemnisée n'a pas commis une grosse négligence ou faute grave. Le droit à indemnité ci-avant n'exclut pas d'autres droits que la personne concernée peut revendiquer

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront le conseil de gérance (le Conseil), composé d'un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe A et un (1) ou plusieurs gérant(s) de classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation de deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, en ce compris les votes d'au moins un gérant de classe A et un gérant de classe B. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de tout gérant de classe A et tout gérant de classe B, à l'exception des matières administratives pour lesquelles la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle de tout gérant, mais uniquement pour les transactions ne dépassant pas un montant de cinq mille euros (EUR 5.000,-).

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2. La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3. La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le gérant unique.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Lorsque les résolutions sont adoptées par voie de Résolutions Circulaires des Associés, le texte de ces résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue, et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou associés représentant plus de dix pourcent (10%) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances doivent être précisées dans la convocation.

(iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions de l'Assemblée Générale ou les Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par les associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou à la première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts ne sont modifiés qu'avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés, à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

13.2. Le Conseil dresse chaque année le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant ses engagements ainsi que les dettes du ou des gérant(s) et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de profits et pertes doivent être approuvés l'Assemblée Générale annuelle ou par voie de Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Commissaires / Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six (6) ans mais qui peut être renouvelé.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires doivent montrer que suffisamment de bénéfices et autres réserves (y compris les primes d'émission) sont disponibles pour une distribution, étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer les dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) Les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés en prenant les actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nommeront un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et détermineront leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes, est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, ainsi que les renoncations à celles-ci, peuvent être faites, ainsi que les Résolutions Circulaires des Gérants et des Associés peuvent être établies par écrit, par téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire:

Le premier exercice social de la Société commence à la date du présent acte et s'achèvera le 31 décembre 2016.

Souscription et Libération:

Source Holdings S.à r.l, représentée comme ci-avant, déclare souscrire les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer intégralement moyennant apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire instrumentant qui le constate.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR mille cent vingt-cinq euros (EUR 1.125,-).

Résolutions de l'associée unique:

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associée unique, représentée comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la Société pour une durée indéterminée:

Gérant de Classe A:

- Monsieur Julien LAGREZE, gérant, né le 29 août 1977 à Marignan (France) ayant son adresse professionnelle au 22, Avenue de Friedland, 75008, Paris, France,

Gérants de Classe B:

- Monsieur Cédric BRADFER, gérant, né le 2 août 1978 à Chambéry, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- Madame Krisztina ANTAL, gérante, née le 17 décembre 1984 à Bar-Le- Duc, France, ayant son adresse professionnelle au 6D, route de Trèves, L- 2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg;

- 2. Le siège social de la Société est établi au 6D, route de Trèves, L-2633 Senningerberg, Grand-Duché de Luxembourg.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare à la requête de la partie comparante que le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences, la version anglaise fait foi.

Après avoir lu le présent acte, le notaire le signe avec le mandataire de la partie comparante.

Signé: R. CARROLL, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 28 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/41849. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2015.

Référence de publication: 2016055280/500.

(160015295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

MCI Luxembourg GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 51, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 203.245.

— STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the sixt of January.

Before us, Maître Jacques CASTEL, notary residing in Grevenmacher.

THERE APPEARED:

- Monitor Capital Investments B.V., a Dutch private limited liability company (besloten vennootschap), with registered office at Europalaan 24, 6199 AB Maastricht-Airport, the Netherlands, and registered with the Dutch Chamber of Commerce (Kamer van Koophandel) under number 61630985,

here represented by Lucile Makhlouf, employee, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered Office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is “MCI Luxembourg GP S.à.r.l.” (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments

issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin and it may assist, support and provide services of any nature to group companies.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the shareholders.

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board) composed of one (1) or several Class A managers and one (1) or several Class B managers.

8.1. Powers of the board of managers

(1.i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, which has full power to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's corporate object.

(1.ii) The Board may delegate special and limited powers to one or more agents for specific matters.

8.2. Procedure

(2.i) The Board meets at the request of any manager (or at the request of the sole shareholder in case there is only one shareholder), at the place indicated in the convening notice, which in principle is in Luxembourg.

(2.ii) Written notice of any Board meeting is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in the case of an emergency, whose nature and circumstances are set forth in the notice.

(2.iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and state that know the agenda for the meeting. A manager may also waive notice of a meeting, either before or after the meeting. Separate written notices are not required for meetings which are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(2.iv) A manager may grant another manager power of attorney in order to be represented at any Board meeting.

(2.v) The Board may only validly deliberate and act if a majority of its members are present or represented. Board resolutions are validly adopted by a majority of the votes by the managers present or represented. Board resolutions are recorded in minutes signed by the chairperson of the meeting or, if no chairperson has been appointed, by all the managers present or represented.

(2.vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference, or by any other means of communication which allows all those taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. Participation by such means is deemed equivalent to participation in person at a duly convened and held meeting.

(2.vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Managers' Circular Resolutions) are valid and binding as if passed at a duly convened and held Board meeting, and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(3.i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of at least one Class A manager and one Class B manager.

(3.ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties in all matters by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(1.i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholders Circular Resolutions).

(1.ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholders Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholders Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(1.iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(2.i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(2.ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(2.iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(2.iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(2.v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(2.vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholders Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than one-half (1/2) of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholders Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(2.vii) The Articles are amended with the consent of the majority for amendment to the articles as set forth in the Law.

(2.viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(3.i) interim accounts are drawn up by the Board;

(3.ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(3.iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the shareholders within two (2) months from the date of the interim accounts;

(3.iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(3.v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters (3/4) of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions, the resolutions adopted by the Board by telephone or video conference and the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2016.

Subscription and payment

- Monitor Capital Investments B.V., represented as stated above, subscribes to twelve thousand five hundred (12,500) shares in registered form, with a par value of one euro (EUR 1) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500).

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (1.500.- €).

Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as manager of the Company for an indefinite period:

- Ricardo Bun, residing professionally at NL-6199AB Maastricht-Airport, Europalaan 24, as Class A Manager;
- Maarten Boeckx, residing professionally at NL-6199AB Maastricht-Airport, Europalaan 24, as Class A Manager;
- John Dercksen, residing professionally at L-2525 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, as Classe B Manager;
- Mélina Howard, residing professionally at L-2525 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, as Classe B Manager;
- Lucile Makhlouf, residing professionally at L-2525 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, as Classe B Manager.

2. The registered office of the Company is set at L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le six janvier.

Par devant Maître Jacques CASTEL, notaire de résidence à Gevenmacher.

A COMPARU:

- Monitor Capital Investments B.V., une société constituée selon le droit néerlandais (besloten vennootschap), ayant son siège social à Europalaan 24, 6199 AB Maastricht-Airport, les Pays-Bas, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés des Pays-Bas, sous le numéro 61630985,

ici représentée par Lucile Makhlouf, employée privé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est "MCI Luxembourg GP S.à.r.l." (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier, par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance. Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du conseil de gérance. Lorsque le conseil de gérance estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances

extraordinaires. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, tous titres et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit et elle peut assister, soutenir et fournir des services de toute nature à des sociétés affiliées.

3.2. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de dette de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou bien créer et accorder des sûretés sur la totalité ou sur une partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison du décès, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte d'une réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas nécessairement être associés.

7.2. Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans motif) par une résolution des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le Conseil) composé d'un ou plusieurs gérant(s) de Classe A et d'un ou plusieurs gérant(s) de Classe B.

8.1. Pouvoirs du conseil de gérance

(1.i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(1.ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

8.2. Procédure

(2.i) Le Conseil se réunit sur convocation de n'importe quel gérant (ou sur convocation de l'associé unique s'il n'y a qu'un seul associé) au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(2.ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(2.iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(2.iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(2.v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(2.vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(2.vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3. Représentation

(3.i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe d'au moins un gérant de Classe A et d'un gérant de Classe B.

(3.ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est administrée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à ce gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants.

10.1. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1. Pouvoirs et droits de vote

(1.i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(1.ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est envoyé à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale dûment convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(1.iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2. Convocations, quorum, majorité et procédures de vote

(2.i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative d'un gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(2.ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à ladite assemblée.

(2.iii) Les Assemblées Générales sont tenues au lieu et heure indiqués dans les convocations.

(2.iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent eux-mêmes comme ayant été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut être tenue sans convocation préalable.

(2.v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(2.vi) Les décisions à adopter en Assemblées Générales ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées à la seconde Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, indépendamment de la proportion du capital social représenté.

(2.vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité telle que prévue par la Loi pour le changement des statuts.

(2.viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Lorsque le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et approbation des comptes annuels.

13.1. L'exercice social commence le premier (1^{er}) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de résultats, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4. Le bilan et le compte de résultats sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois suivant la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par la loi.

14.2. Les associés nomment les réviseurs d'entreprises, le cas échéant, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises sont rééligibles.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve légale. Cette affectation cesse d'être exigée lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter conformément aux dispositions légales applicables.

15.3. Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(3.i) les comptes intermédiaires sont établis par le Conseil;

(3.ii) ces comptes intermédiaires montrent que suffisamment de bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut dépasser le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(3.iii) la décision de distribuer des acomptes sur dividendes doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intermédiaires;

(3.iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(3.v) si les acomptes sur dividendes qui ont été distribués dépassent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excédent à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés, adoptée avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Les boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes sont distribués aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

17.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, par télégramme, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2. Les procurations sont données par l'un des moyens mentionnés ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être accordées par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour pouvoir être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et même document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les présents Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et prend fin le 31 décembre 2016.

Souscription et libération

- Monitor Capital Investments B.V., représentée comme ci-avant décrit, souscrit douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et accepte de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) est à la disposition de la Société, dont la preuve a été apportée au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent à environ mille cinq cents euros (1.500.- €).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant la totalité du capital souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants pour une durée indéterminée:

- Ricardo Bun, résidant professionnellement à NL-6199AB Maastricht-Airport, Europalaan 24, Gérant de Classe A;
- Maarten Boeckx, résidant professionnellement à NL- 6199AB Maastricht-Airport, Europalaan 24, Gérant de Classe A;
- John Dercksen, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, comme Gérant de Classe B;
- Mélina Howard, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, comme Gérant de Classe B;
- Lucile Makhoulouf, résidant professionnellement à L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer, comme Gérant de Classe B.

2. Le siège social de la Société est établi au L-2520 Luxembourg, 51, Allée Scheffer.

Déclaration

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française, et qu'en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, ce dernier a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. Makhoulouf et J. Castel.

Enregistré à Grevenmacher Actes Civils, le 6 janvier 2016. Relation: GAC/2016/225. Reçu soixante-quinze euros 75,00.-
€

Le Receveur (signé): Schlink.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Grevenmacher, le 22 janvier 2016.

J. Castel

Le notaire

Référence de publication: 2016055306/478.

(160014891) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

SFM Holdings Limited, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 121.210,00.

Siège de direction effectif: L-1724 Luxembourg, 9B, boulevard Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 176.592.

IN THE YEAR TWO THOUSAND FIFTEEN,
ON THE THIRTIETH DAY OF DECEMBER.

Before Maître Cosita DELVAUX, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

is held

an extraordinary general meeting of the shareholders of SFM Holdings Limited, a société responsabilité limitée, incorporated and governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176592, incorporated pursuant to a deed of Maître Cosita Delvaux, notary then residing Redange-sur-Attert, Grand Duchy of Luxembourg, dated 29 March 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 8 June 2013, number 1359, page 65194 (hereinafter referred to as the «Company»).

The meeting is presided by Mr. Olivier LANSAC, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary of the meeting Mrs. Kim REISCH, employee, professionally residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Mr. Olivier LANSAC, private employee, professionally residing in Luxembourg.

The chairman then states:

(i). - That the agenda of the meeting is worded as follows:

Agenda

1) That the Articles of Association be amended by the insertion of new Articles 38A.1 to 38A.4, immediately following Article 38.2, as follows:

"Secured shares

38A.1. Despite anything to the contrary contained in these Articles:

(a) the Managers shall promptly register (and may not decline to register) the transfer of any shares (the Secured Shares) over which a security interest (the security interest) created pursuant to the Security Interests (Jersey) Law 2012 (as amended, modified, replaced, re-enacted or superseded) has been granted pursuant to a security agreement (the Security Agreement) on receiving a signed and completed instrument of transfer (in a form required or permitted by these Articles) in respect of any of the Secured Shares if the transferee is a person:

(i) entitled to the benefit of the security interest pursuant to the Security Agreement or any person acting as agent, trustee or nominee for that person (the Secured Party); or

(ii) to whom any of the Secured Shares are to be transferred by:

(A) the grantor of the security interest or any person acting as agent, trustee or nominee for the grantor; or

(B) the Secured Party,

as a result of the creation or perfection of the security interest, the enforcement of the security interest or the exercise by the Secured Party of any of its rights under the Security Agreement;

(b) no fee shall be payable in respect of the registration of any transfer of any of the Secured Shares pursuant to, or in connection with, the Security Agreement;

(c) the Managers may not suspend the registration of transfers of shares upon receiving an instrument of transfer in respect of any of the Secured Shares and any suspension in effect prior to the receipt of any such instrument of transfer shall not apply to the Secured Shares; and

(d) the Secured Shares shall be exempt from any present or future lien in favour of the Company that might otherwise have arisen under these Articles and the Company shall not assert any lien against any of the Secured Shares while they remain subject to the security interest.

38A.2. A certificate from an authorised signatory of the Secured Party that:

(a) a transfer of any Secured Shares relates to the creation or perfection of the security interest, the enforcement of the security interest or the exercise by the Secured Party of any of its rights under the Security Agreement; or

(b) any of the Secured Shares remains subject to the security interest, shall (in the absence of fraud) be conclusive evidence of that fact.

38A.3. Despite anything to the contrary contained in these Articles, no Secured Shares may be forfeited.

38A.4. To the extent that these Articles 38A.1 to 38A.4 are inconsistent with any other provision of these Articles, these Articles 38A.1 to 38A.4 shall prevail."

2) That the Articles of Association be amended by the replacement of the current Article 34 with the following as a new Article 34:

"The Company's financial year starts on 1 February and ends on the 31 January of each year."

(ii) That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxy holders of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

(iii) That the proxies of the represented shareholders, signed *ne varietur* by the appearing parties will also remain annexed to the present deed.

(iv) That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

(v) That the present meeting is consequently regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda.

Then the meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

First resolution

The shareholders decide to amend the Articles by the insertion of new Articles 38A.1 to 38A.4, immediately following Article 38.2, as follows:

"Secured shares

38A.1. Despite anything to the contrary contained in these Articles:

(a) the Managers shall promptly register (and may not decline to register) the transfer of any shares (the Secured Shares) over which a security interest (the security interest) created pursuant to the Security Interests (Jersey) Law 2012 (as amended, modified, replaced, re-enacted or superseded) has been granted pursuant to a security agreement (the Security Agreement) on receiving a signed and completed instrument of transfer (in a form required or permitted by these Articles) in respect of any of the Secured Shares if the transferee is a person:

(i) entitled to the benefit of the security interest pursuant to the Security Agreement or any person acting as agent, trustee or nominee for that person (the Secured Party); or

(ii) to whom any of the Secured Shares are to be transferred by:

(A) the grantor of the security interest or any person acting as agent, trustee or nominee for the grantor; or

(B) the Secured Party,

as a result of the creation or perfection of the security interest, the enforcement of the security interest or the exercise by the Secured Party of any of its rights under the Security Agreement;

(b) no fee shall be payable in respect of the registration of any transfer of any of the Secured Shares pursuant to, or in connection with, the Security Agreement;

(c) the Managers may not suspend the registration of transfers of shares upon receiving an instrument of transfer in respect of any of the Secured Shares and any suspension in effect prior to the receipt of any such instrument of transfer shall not apply to the Secured Shares; and

(d) the Secured Shares shall be exempt from any present or future lien in favour of the Company that might otherwise have arisen under these Articles and the Company shall not assert any lien against any of the Secured Shares while they remain subject to the security interest.

38A.2. A certificate from an authorised signatory of the Secured Party that:

(a) a transfer of any Secured Shares relates to the creation or perfection of the security interest, the enforcement of the security interest or the exercise by the Secured Party of any of its rights under the Security Agreement; or

(b) any of the Secured Shares remains subject to the security interest, shall (in the absence of fraud) be conclusive evidence of that fact.

38A.3. Despite anything to the contrary contained in these Articles, no Secured Shares may be forfeited.

38A.4. To the extent that these Articles 38A.1 to 38A.4 are inconsistent with any other provision of these Articles, these Articles 38A.1 to 38A.4 shall prevail."

Second resolution

The shareholders decide to change the Company's financial year of its current situation being from 1st January to 31st December, in a financial year beginning on 1st February and ending on 31st January of the next year.

The shareholders decide that for special disposition the current financial year having begun on 1st January 2015 shall exceptionally end on 31st January 2016.

The shareholders decide to amend the Articles of Association by the replacement of the current Article 34 with the following as a new Article 34:

"The Company's financial year starts on 1 February and ends on the 31 January of each year.

Expenses

The costs, expenses, remuneration or charges in any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at EUR 2,200.-.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the appearing parties, this deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the date stated at the beginning of this document.

This deed having been read and translated to the appearing parties, said parties appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE TRENTE DECEMBRE.

Par devant Maître Cosita DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

s'est tenue

une assemblée générale extraordinaire des associés de SFM Holdings Limited, une société à responsabilité limitée, régie par le droit luxembourgeois ayant son siège social au 9B, Boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 176592, constituée suivant acte de Maître Cosita DELVAUX, notaire alors de résidence à Redange-sur-Attert, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 29 mars 2013, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 8 juin 2013, numéro 1359, page 65194 (la «Société»).

L'assemblée est présidée par Monsieur Olivier LANSAC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Kim REISCH, employée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Olivier LANSAC, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Monsieur le Président expose ensuite:

(i) Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Que les Statuts soient amendés par l'insertion des nouveaux Articles 38A.1 à 38A.4, immédiatement après l'Article 38.2, comme suit:

«Actions gagées

38A.1. Nonobstant toute mention contraire contenue dans les présents Statuts:

(a) les Gérants doivent enregistrer (et ne peuvent refuser d'enregistrer) dans les plus brefs délais le transfert de toute action (les Actions Gagées) sur laquelle une Sûreté (la Sûreté) constituée conformément à la Security Interests (Jersey) Law 2012 (telle qu'amendée, modifiée, remplacée, réadoptée ou substituée) a été octroyée en vertu d'un Contrat de Sûreté (le Contrat de Sûreté) sur réception d'un instrument de transfert (sous une forme requise ou autorisée par les présents Statuts) complété et signé au titre de toute Action gagée si le cessionnaire est une personne:

(i) en droit de bénéficiaire de la Sûreté conformément au Contrat de Sûreté ou toute personne agissant en tant qu'agent, trustée ou nommée de celle-ci (la Partie Garantie); ou

(ii) à qui l'une quelconque des Actions Gagées doit être transférée par:

(A) le concédant de la Sûreté ou toute personne agissant en tant qu'agent, trustée ou nommée de ce dernier; ou

(B) la Partie Garantie,

du fait de la création ou de l'opposabilité de la Sûreté, de sa réalisation ou de l'exercice par la Partie Garantie de l'un quelconque de ses droits en vertu du Contrat de Sûreté;

(b) aucun frais ne sera payable au titre de l'enregistrement d'un transfert d'une quelconque Action gagée conformément au, ou en relation avec le Contrat de Sûreté;

(c) les Gérants ne peuvent suspendre l'enregistrement des transferts d'actions en cas de réception d'un instrument de transfert au titre de l'une des Actions Gagées et toute suspension en vigueur avant la réception d'un tel instrument de transfert ne s'appliquera pas aux Actions Gagées; et

(d) les Actions Gagées doivent être exemptes de tout nantissement existant ou futur en faveur de la Société, qui aurait autrement été créé en vertu des présents Statuts, et la Société ne peut faire valoir aucun nantissement à l'égard d'une quelconque Action Gagée tant que celle-ci reste soumise à la Sûreté.

38A.2. Un certificat émis par un signataire autorisé de la Partie Garantie attestant:

(a) qu'un transfert de l'une quelconque des Actions Gagées est lié à la création ou à l'opposabilité de la Sûreté, à sa réalisation ou à l'exercice par la Partie Garantie de l'un quelconque de ses droits en vertu du Contrat de Sûreté; ou

(b) que l'une quelconque des Actions Gagées reste soumise à la Sûreté, devra (en l'absence de fraude) constituer une preuve concluante de ce fait.

38A.3. Nonobstant toute mention contraire contenue dans les présents Statuts, aucune Action gagée ne peut être annulée.

38A.4. En cas d'incohérence entre les présents Articles 38A.1 à 38A.4 et toute autre disposition des Statuts, les Articles 38A.1 à 38A.4 prévaudront.»

2. Que les Statuts soient amendés en remplaçant l'Article 34 actuel par le nouvel Article 34 ci-après: «L'exercice de la Société commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.»

(ii) Que les associés présents ou représentés, les mandataires des associés représentés, ainsi que le nombre de parts sociales qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les associés présents, les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

(iii) Que les procurations des associés représentés, après avoir été signées ne varient par les comparants resteront pareillement annexées aux présentes.

(iv) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée et les associés présents ou représentés déclarant avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage.

(v) Que la présente assemblée est par conséquent régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée, après délibération, a pris, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés décident d'amender les Statuts par l'insertion des nouveaux Articles 38A.1 à 38A.4, immédiatement après l'Article 38.2, comme suit:

«Actions gagées

38A.1. Nonobstant toute mention contraire contenue dans les présents Statuts:

(a) les Gérants doivent enregistrer (et ne peuvent refuser d'enregistrer) dans les plus brefs délais le transfert de toute action (les Actions Gagées) sur laquelle une Sûreté (la Sûreté) constituée conformément à la Security Interests (Jersey) Law 2012 (telle qu'amendée, modifiée, remplacée, réadoptée ou substituée) a été octroyée en vertu d'un Contrat de Sûreté (le Contrat de Sûreté) sur réception d'un instrument de transfert (sous une forme requise ou autorisée par les présents Statuts) complété et signé au titre de toute Action gagée si le cessionnaire est une personne:

(i) en droit de bénéficiaire de la Sûreté conformément au Contrat de Sûreté ou toute personne agissant en tant qu'agent, trustée ou nommée de celle-ci (la Partie Garantie); ou

(ii) à qui l'une quelconque des Actions Gagées doit être transférée par:

(A) le concédant de la Sûreté ou toute personne agissant en tant qu'agent, trustée ou nommée de ce dernier; ou

(B) la Partie Garantie,

du fait de la création ou de l'opposabilité de la Sûreté, de sa réalisation ou de l'exercice par la Partie Garantie de l'un quelconque de ses droits en vertu du Contrat de Sûreté;

(b) aucun frais ne sera payable au titre de l'enregistrement d'un transfert d'une quelconque Action gagée conformément au, ou en relation avec le Contrat de Sûreté;

(c) les Gérants ne peuvent suspendre l'enregistrement des transferts d'actions en cas de réception d'un instrument de transfert au titre de l'une des Actions Gagées et toute suspension en vigueur avant la réception d'un tel instrument de transfert ne s'appliquera pas aux Actions Gagées; et

(d) les Actions Gagées doivent être exemptes de tout nantissement existant ou futur en faveur de la Société, qui aurait autrement été créé en vertu des présents Statuts, et la Société ne peut faire valoir aucun nantissement à l'égard d'une quelconque Action Gagée tant que celle-ci reste soumise à la Sûreté.

38A.2. Un certificat émis par un signataire autorisé de la Partie Garantie attestant:

(a) qu'un transfert de l'une quelconque des Actions Gagées est lié à la création ou à l'opposabilité de la Sûreté, à sa réalisation ou à l'exercice par la Partie Garantie de l'un quelconque de ses droits en vertu du Contrat de Sûreté; ou

(b) que l'une quelconque des Actions Gagées reste soumise à la Sûreté, devra (en l'absence de fraude) constituer une preuve concluante de ce fait.

38A.3. Nonobstant toute mention contraire contenue dans les présents Statuts, aucune Action gagée ne peut être annulée.

38A.4. En cas d'incohérence entre les présents Articles 38A.1 à 38A.4 et toute autre disposition des Statuts, les Articles 38A.1 à 38A.4 prévaudront.»

Deuxième résolution

Les Associés décident de modifier l'année sociale de la Société de sa situation actuelle étant du 1^{er} janvier au 31 décembre, en une année sociale débutant le 1^{er} février pour se terminer le 31 janvier de l'année suivante.

Les Associés décident qu'à titre transitoire l'exercice actuel en cours ayant débuté le 1^{er} janvier 2015 sera clôturé de manière exceptionnelle le 31 janvier 2016.

Les Associés décident d'amender les Statuts en remplaçant l'Article 34 actuel par le nouvel Article 34 ci-après:

«L'exercice de la Société commence le 1^{er} février et se termine le 31 janvier de chaque année.

Frais

Le montant des frais, dépenses et rémunérations quelconques incombant à la Société en raison des présentes s'élève approximativement à EUR 2.200,-.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle la langue anglaise, constate que les comparants ont requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française. A la requête desdits comparants et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, ceux-ci ont signé le présent acte avec Nous notaire.

Signé: O. LANSAC, K. REISCH, C. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 31 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/42549. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2016.

Me Cosita DELVAUX.

Référence de publication: 2016055471/243.

(160014760) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 janvier 2016.

Aina Europe Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.000,00.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 195.658.

In the year two thousand fifteen (2015), on the sixteenth (16th) day of December,
Before Maître Jacques Kessler, notary public residing in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg,
were adopted the resolutions of the sole shareholder of Aina Europe Holding S.à.r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered

with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 195658 (the Company).

The Company was incorporated on 19 March 2015 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, which has been published in the Luxembourg official gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (the Official Gazette) number 1242 on 13 May 2015. The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since that date.

THERE APPEARED:

Aina Investment Fund, a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) under registration number B 179189 (the Sole Shareholder),

duly and validly represented for the purpose hereof by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on the list V of the Luxembourg bar, by virtue of a proxy given under private seal, itself represented by Maître Marie Arnaud, lawyer, with professional address at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

Said proxy, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder of the Sole Shareholder and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The Sole Shareholder, duly and validly represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. all the twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company, the twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company and the twelve thousand five hundred (12,500) class C shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each, representing the entire share capital of the Company amounting to thirty-seven thousand five hundred euro (EUR37,500), are present or duly and validly represented so that the Sole Shareholder may validly resolve on all the items listed below;

II. the Sole Shareholder has been called in order to resolve on the following items:

(1) Creation of one (1) new class of shares of the Company, namely the class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each;

(2) Increase of the share capital of the Company by an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) in order to bring in from its current amount thirty-seven thousand five hundred euro (EUR37,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company, twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, and twelve thousand five hundred (12,500) class C shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each, up to a new amount of fifty thousand euro (EUR50,000), through the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each;

(3) Amendment of article 6.1 of the articles of association of the Company in order to reflect the resolutions adopted under items (1) to (2) above;

(4) Amendment to the share register of the Company in order to reflect the above changes and relating grant of power; and

(5) Miscellaneous.

III. after due and careful consideration, the Sole Shareholder has adopted the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder resolves to create one (1) new class of shares of the Company, being the class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each.

The Sole Shareholder further resolves that the class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each, will relate to the investment which will be made by the Company in Lord Austria S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée).

The Class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each, will carry the rights set out in the Articles.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) in order to bring in from its current amount of thirty-seven thousand five hundred euro (EUR37,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company, twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company and twelve thousand five hundred (12,500) class C shares of the Company, all with a nominal value of one euro (EUR1) each, up to a new amount of fifty thousand euro (EUR50,000), through the creation and issuance of twelve thousand five hundred (12,500) new class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the New Shares), representing an aggregate subscription price of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500) which will be entirely allocated to the share capital account (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009 - Capital souscrit) of the Company.

Subscription - Payment

The Sole Shareholder, duly and validly represented for the purpose hereof as stated above, hereby expressly declares to subscribe for and expressly subscribes for the New Shares.

The aggregate amount of twelve thousand five hundred euro (EUR12,500), which will be used for the purpose of the increase of the share capital of the Company is at the free disposal of the Company, as it has been certified according to the terms of a blocking certificate issued by the Company's bank in this respect.

As a result of the completion of the increase of the share capital of the Company contemplated above, the Sole Shareholder expressly acknowledges that the share capital of the Company, which now amounts to the aggregate figure of fifty thousand euro (EUR50,000), is represented as follows:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each;
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each;
- (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each; and
- (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each.

Third resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 6.1 of the Articles which will now read as follows:

“ **6. 1. Issued share capital.** The share capital of the Company is set at fifty thousand euro (EUR50,000), represented by fifty thousand (50,000) shares, with a nominal value of one euro (EUR1) each, divided into:

- (i) twelve thousand five hundred (12,500) class A shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class A Shares);
- (ii) twelve thousand five hundred (12,500) class B shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class B Shares);
- (iii) twelve thousand five hundred (12,500) class C shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class C Shares);and
- (iv) twelve thousand five hundred (12,500) class D shares of the Company, with a nominal value of one euro (EUR1) each (the Class D Shares).

The Company may, by way of a decision by the General Meeting in accordance with the provisions of Article 14, in particular create and issue, without limitation, the following classes of Shares:

- (i) class E shares (the Class E Shares);
- (ii) class F shares (the Class F Shares);
- (iii) class G shares (the Class G Shares);
- (iv) class H shares (the Class H Shares);
- (v) class I shares (the Class I Shares); and
- (vi) class J shares (the Class J Shares, and together with the Class A Shares, the Class B Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class F Shares, the Class G Shares, the Class H Shares and the Class I Shares, the Shares, and individually a Share).”

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend the register of shares of the Company in order to reflect the above changes and hereby empowers and authorises any manager of the Company and/or any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, each one of them acting individually, with full power of substitution under their sole signature, to proceed in the name and on behalf of the Company to the registration in the register of shares of the Company, including, for the avoidance of doubt, the signature of said register, of the changes mentioned under the resolutions above.

The Sole Shareholder further resolves to grant power and authority to any lawyer or employee of Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, to see to any formalities in connection with the issuance of the New Shares by the Company, as outlined above, with the Luxembourg trade and companies register (Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg) and the relevant publication in the Official Gazette and more generally, to accomplish any and all formalities which may be required, necessary or simply useful in connection with and for the purpose of the implementation of the above resolutions.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the proxyholder of the Sole Shareholder, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the proxyholder of the Sole Shareholder, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Pétange, Grand Duchy of Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the Sole Shareholder which is known by the undersigned notary by his/her surname, name, civil status and residence, the proxyholder of the Sole Shareholder signed together with us, the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze (2015), le seizième (16^{ème}) jour du mois de décembre,

Par devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-Duché de Luxembourg,

ont été adoptées les résolutions de l'associé unique de Aina Europe Holding S.à r.l, une société à responsabilité limitée constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 195658 (la Société).

La Société a été constituée le 19 mars 2015 suivant un acte de Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, lequel a été publié au Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) (le Journal Officiel) numéro 1242 en date du 13 mai 2015. Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis cette date.

A COMPARU:

Aina Investment Fund, une société en commandite par actions constituée et existant conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social sis 20, boulevard Emmanuel Servais, L-2535 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro d'immatriculation B 179189 (l'Associé Unique),

dûment et valablement représenté pour les besoins des présentes par Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, elle-même représentée par Maître Marie Arnaud, avocat, dont l'adresse professionnelle est sise 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de l'Associé Unique et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être soumise avec celui-ci aux formalités d'enregistrement auprès des autorités compétentes.

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer ce qui suit:

I. l'ensemble des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société, des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, et des douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société s'élevant à trente-sept mille cinq cents euros (EUR37.500), sont présentes ou dûment et valablement représentées de sorte que l'Associé Unique peut valablement délibérer sur l'ensemble des points ci-dessous;

II. l'Associé Unique a été convoqué afin de délibérer sur les points suivants:

(1) Création d'une (1) nouvelle catégorie de parts sociales de la Société, nommément les parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;

(2) Augmentation du capital social de la Société d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500) à l'effet de porter son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR37.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, à un nouveau montant de cinquante mille euros (EUR50.000), par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;

(3) Modification de l'article 6.1 des statuts de la Société afin d'y refléter les résolutions adoptées sous les points (1) à (2) ci-dessous;

(4) Modification du registre des parts sociales de la Société à l'effet de refléter les changements ci-dessus et pouvoir y relatif; et

(5) Divers.

III. après due considération, l'Associé Unique a adopté les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide de créer une (1) nouvelle catégorie de parts sociales de la Société, nommément les parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

L'Associé Unique décide en outre que les parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, seront relatives à l'investissement fait par la Société dans Lord Austria S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise.

Les parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, conféreront les droits figurant dans les Statuts.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500) à l'effet de porter son montant actuel de trente-sept mille cinq cents euros (EUR37.500), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société, douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, et douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C de la Société, toutes ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, à un nouveau montant de cinquante mille euros (EUR50.000), par la création et l'émission de douze mille cinq cents (12.500) nouvelles parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Nouvelles Parts Sociales), représentant un prix de souscription total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500), lequel sera entièrement alloué au compte de capital social (compte 101 du plan comptable normalisé luxembourgeois en date du 10 juin 2009- Capital souscrit) de la Société.

Souscription - Payement

L'Associé Unique, dûment et valablement représenté à l'effet des présentes comme indiqué ci-dessus, déclare expressément souscrire et souscrit expressément à l'ensemble des Nouvelles Parts Sociales.

Le montant total de douze mille cinq cents euros (EUR12.500), qui sera utilisé à l'effet d'augmenter le capital social de la Société, est à la libre disposition de la Société, tel qu'il en a été certifié conformément aux termes d'un certificat de blocage émis par l'établissement bancaire de la Société à cet effet.

En conséquence de la réalisation de l'augmentation du capital social de la Société ci-dessus, l'Associé Unique constate expressément que le capital social de la Société, dont le montant total s'élève désormais à cinquante mille cinq cents euros (EUR50.000), est représenté comme suit:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;

(ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune;

(iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune; et

(iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 6.1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **6.1. Montant du capital social.** Le capital social de la Société s'élève à cinquante mille euros (EUR50.000), représenté par cinquante mille (50.000) parts sociales, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune, divisées en:

(i) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie A de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie A);

(ii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie B de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie B);

(iii) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie C de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie C); et

(iv) douze mille cinq cents (12.500) parts sociales de catégorie D de la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR1) chacune (les Parts Sociales de Catégorie D).

La Société peut, par décision de l'Assemblée Générale en vertu des dispositions de l'Article 14, en particulier créer et émettre, sans limitation, les catégories de parts sociales suivantes:

(i) des parts sociales de catégorie E (les Parts Sociales de Catégorie E);

(ii) des parts sociales de catégorie F (les Parts Sociales de Catégorie F);

(iii) des parts sociales de catégorie G (les Parts Sociales de Catégorie G);

(iv) des parts sociales de catégorie H (les Parts Sociales de Catégorie H);

(v) des parts sociales de catégorie I (les Parts Sociales de Catégorie I); et

(vi) des parts sociales de catégorie J (les Parts Sociales de Catégorie J, et ensemble avec les Parts Sociales de Catégorie A, les Parts Sociales de Catégorie B, les Parts Sociales de Catégorie C, les Parts Sociales de Catégorie D, les Parts Sociales de Catégorie E, les Parts Sociales de Catégorie F, les Parts Sociales de Catégorie G, les Parts Sociales de Catégorie H et les Parts Sociales de Catégorie I, les Parts Sociales, et individuellement une Part Sociale).»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier le registre de parts sociales de la Société afin de refléter les changements qui précèdent et donne pouvoir à et autorise tout gérant de la Société, et/ou tout avocat ou employé d'Allen & Overy Luxembourg, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du Barreau de Luxembourg, afin de procéder individuellement, avec tout pouvoir de substitution, sous sa seule signature, au nom et pour le compte de la Société, à l'inscription dans le registre des parts sociales de la Société, en ce compris, afin d'éviter toute ambiguïté, la signature dudit registre, des changements mentionnés dans les résolutions ci-dessus.

L'Associé Unique décide en outre de conférer pouvoir et autorité à tout avocat ou employé d'Allen & Overy, société en commandite simple, inscrite sur la liste V du Barreau de Luxembourg, d'accomplir toutes les formalités en relation avec l'émission des Nouvelles Parts Sociales par la Société, tel qu'exposé ci-dessus, auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg et la publication au Journal Officiel et, plus généralement, d'accomplir toutes les formalités requises, nécessaires ou simplement utiles en vue de l'accomplissement des résolutions ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la demande du mandataire de l'Associé Unique, le présent acte est documenté en langue anglaise, suivi d'une version française; à la requête du mandataire de l'Associé Unique et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, date qu'en tête de la présente.

Et après lecture faite au mandataire de l'Associé Unique, lequel est connu du notaire instrumentant par son prénom, nom et sa résidence, ledit mandataire de l'Associé Unique a signé ensemble avec nous, le notaire, l'original du présent acte.

Signé: Arnaud, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 18 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30583. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016055606/259.

(160014956) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Triple X, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

R.C.S. Luxembourg B 98.066.

In the year two thousand and sixteen, on the twelfth of January.

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

Is held

an extraordinary general meeting (the "Meeting") of the shareholders of "TRIPLE X", a public limited company ("société anonyme") governed by the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, established and having its registered office in L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscribed in the Trade and Companies' Registry of Luxembourg, section B, under the number 98.066, (the "Company"), incorporated pursuant to a deed dated December 23rd, 2003, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 135 of February 3rd, 2004.

The Meeting is presided by Mr Eric LECLERC, employee, with professional address in Howald.

The Chairman appoints as secretary Mrs Géraldine YERNAUX, employee, with professional address in Howald.

The Meeting elects as scrutineer Mrs Vanessa TIMMERMANS, employee, with professional address in Howald.

The board of the Meeting having thus been constituted, the Chairman has declared and requested the officiating notary to state:

A) That the agenda of the Meeting is the following:

Agenda:

1. Transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, of the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Petermelchen.

2. Subsequent amendment of the statutes.

B) That the shareholders, present or represented, as well as the number of their shares held by them, are shown on an attendance list; this attendance list is signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders, the members of the board of the Meeting and the officiating notary.

C) That the proxies of the represented shareholders, signed "ne varietur" by the members of the board of the Meeting and the officiating notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

D) That the whole corporate capital being present or represented at the present Meeting and that all the shareholders, present or represented, declare having had due notice and got knowledge of the agenda prior to this Meeting and waiving to the usual formalities of the convocation, no other convening notice was necessary.

E) That the present Meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the Meeting, after deliberation, took unanimously the following resolution:

Sole resolution

The Meeting resolves to transfer, with retroactive effect on January 1st, 2016, the registered office of the Company from L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau to L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen and to amend consequently article 2, first paragraph of the statutes, as follows:

“ **Art. 2. First paragraph.** The registered office is established in the Municipality of Hesperange (Grand-Duchy of Luxembourg).

No further item being on the agenda of the Meeting and none of the shareholders present or represented asking to speak, the Chairman then adjourned the Meeting.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately evaluated at seven hundred fifty Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Howald, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille seize, le douze janvier.

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

S'est réunie

l'assemblée générale extraordinaire (l'"Assemblée") des actionnaires de "TRIPLE X", une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, établie et ayant son siège social à L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 98.066, (la "Société"), constituée suivant acte reçu en date du 23 décembre 2003, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 135 du 3 février 2004.

L'Assemblée est présidée par Monsieur Eric LECLERC, employé, demeurant professionnellement à Howald.

Le Président désigne comme secrétaire Madame Géraldine YERNAUX, employée, demeurant professionnellement à Howald.

L'Assemblée choisit comme scrutatrice Madame Vanessa TIMMERMANS, employée, demeurant professionnellement à Howald.

Le bureau ayant ainsi été constitué, le Président a déclaré et requis le notaire instrumentant d'acter:

A) Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Transfert, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, du siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen.

2. Modification afférente des statuts.

B) Que les actionnaires, présents ou représentés, ainsi que le nombre de actions possédées par chacun d'eux, sont portés sur une liste de présence; cette liste de présence est signée par les actionnaires présents, les mandataires de ceux représentés, les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant.

C) Que les procurations des actionnaires représentés, signées "ne varietur" par les membres du bureau de l'Assemblée et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

D) Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée et que les actionnaires, présents ou représentés, déclarent avoir été dûment notifiés et avoir eu connaissance de l'ordre du jour préalablement à cette Assemblée et renoncer aux formalités de convocation d'usage, aucune autre convocation n'était nécessaire.

E) Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur les objets portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'Assemblée, après délibération, a pris à l'unanimité la résolution suivante:

Résolution unique

L'Assemblée décide, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2016, de transférer le siège social de la Société de L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau à L-2370 Howald, 4, rue Peternelchen et de modifier en conséquence l'article 2, alinéa 1 des statuts, afin de lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa 1.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange (Grand-Duché de Luxembourg).

Aucun autre point n'étant porté à l'ordre du jour de l'Assemblée et aucun des actionnaires présents ou représentés ne demandant la parole, le Président a ensuite clôturé l'Assemblée.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, est évalué approximativement à sept cent cinquante euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Howald, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, état civil et domiciles, lesdits comparants ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. LECLERC, G. YERNAUX, V. TIMMERMANS, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 14 janvier 2016. 2LAC/2016/881. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 20 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056387/109.

(160015717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.502,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 172.647.

In the year two thousand and fifteen, on the seventeenth day of December,

Before the undersigned Maître Jacques Kessler, notary residing in Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg,

There appeared:

Koninklijke Philips N.V., a company incorporated under the laws of The Netherlands, having its registered office at 5, High Tech Campus, NL-5656 AE Eindhoven, The Netherlands, registered with the Trade and Company Register of Eindhoven, The Netherlands, under number 17001910,

here duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, professionally residing at Pétange, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, initialled "ne varietur" by the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The appearing party is the sole member (the "Sole Member") of Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 19, rue Eugène Ruppert, Grand-Duchy of Luxembourg, with a corporate capital of twelve thousand five hundred two Euros (EUR 12,502) and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register (Registre de Commerce et des Sociétés) under number B 172647 (the "Company"), incorporated by notarial deed enacted on 31 October 2012 by and before Maître Francis Kessler, notary then residing in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg and published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 8 December 2012 under number 2982, whose articles of incorporation were lastly modified by a deed of Maître Francis Kessler, prenamed, on 5 December 2012 and published in the Luxembourg Official Gazette (Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations) on 6 March 2013 under number 554.

Such appearing party representing the whole corporate capital took the following resolutions:

First resolution

In compliance with the law of the Grand-Duchy of Luxembourg of August 10, 1915 on commercial companies, as amended (the “Law”), the Sole Member decides to dissolve and put the Company into liquidation.

Second resolution

The Sole Member decides to approve the interim accounting situation of the Company as of 14 December 2015.

Third resolution

The Sole Member resolves:

That Mr. Hendrikus Vermeire, born on April 14th, 1958 in Sint-Amendsberg, Belgium, residing in [Bellemstraat 138, 9880 Aalter, Belgium], is appointed as liquidator for the purpose of winding up the affairs of the Company (the “Liquidator”).

That the Liquidator has the broadest powers as provided for by articles 144 to 148 bis of the Law, including those ones provided by the article 145 of the Law. As a consequence, no further authorization will be required to accomplish all the acts provided in article 145 of the Law.

That the Liquidator shall have the power to take all steps required in order to bring the Company into line with Luxembourg legislation. This includes, but is not limited to, filing any tax returns and paying any taxes and contribution until the year during which the liquidation is completed.

That the Liquidator shall have the power to take any conservatory measure or any administrative measure in the context of the liquidation of the Company.

That in addition to all the powers and duties set out under the Law, the Liquidator has the power to realize the assets, to pay off the creditors and to distribute to the Sole Member, in species or kind, the whole or any part of the remaining assets of the Company (whether they shall consist of property of the same kind or not).

That the Liquidator, without prejudice to the rights of any preferred creditors and mortgages and to the payment of liquidation debts, will pay all of the Company's claims, whether matured or unmatured, proportionately, in accordance with the provisions of relevant legislation according to article 147 of the Law.

That the Liquidator shall have the power to request from any debtor of the Company that they pay the sums that they committed to pay into or to the Company and to obtain the payment of the amounts due.

That the Liquidator shall have the power to terminate any current contract or commitment and to enter into agreements with suppliers for liquidation purposes.

That the Liquidator shall have the power to assign, subcontract or delegate any task relating to the liquidation to a third party.

That the Liquidator shall have the power to conduct any ancillary assignments which may be required and useful for liquidation purposes.

That the Liquidator may convene a general meeting of the Company at its registered office or at any appropriate location in the Grand Duchy.

That the Liquidator will make a report to the general meeting on the use of the Company's assets and present supporting accountings and documents to maintain the required accounting documentation and to prepare the liquidation accounts in accordance with relevant statutory and regulatory requirements. He will select and apply relevant accounting methods. This also includes faithfully reporting liquidation transactions in the liquidation report in accordance with the liquidation accounts according to article 151 of the Law.

That the Liquidator will suggest completing the liquidation and making a final payment to the Sole Member, if any, in accordance with article 151 of the Law.

That the Liquidator will ensure that the information relating to the completion of the liquidation process is published and ensure that the required steps are taken to complete the liquidation.

Fourth resolution

The Sole Member decides to grant full and total discharge to the managers of the Company for the accomplishment of their mandate until today.

Fifth resolution

The Sole Member decides to grant full and total discharge to the auditor of the Company for the accomplishment of its mandate until today.

Declaration

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing party and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Pétange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing person, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille quinze, le dix-septième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Jacques Kessler, notaire de résidence à Pétange, Grand-duché de Luxembourg,

A comparu:

Koninklijke Philips N.V., une société constituée et existant sous les lois des Pays-Bas, ayant son siège social au 5, High Tech Campus, NL-5656 AE Eindhoven, Pays-Bas, enregistrée au registre de commerce et des sociétés d'Eindhoven, Pays-Bas, sous le numéro 17001910,

ici représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant à Pétange, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Ladite procuration signée "ne varietur" par la partie comparante et par le notaire soussigné restera annexée à cet acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante est l'associé unique (l'«Associé Unique») de Philips Investment Services Luxembourg S.à r.l., une société à responsabilité limitée luxembourgeoise, constituée et existant selon les lois du Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (12.502 EUR), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 172647 (la «Société»), constituée par acte notarié en date du 31 octobre 2012 par Maître Francis Kessler, notaire résidant alors à Esch-sur-Alzette, Grand-duché de Luxembourg, et publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 8 décembre 2012 sous le numéro 2982 et dont les statuts furent dernièrement modifiés, tel qu'il ressort d'un acte de Maître Francis Kessler, susmentionné, le 5 décembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations le 6 mars 2013 sous le numéro 554.

La partie comparante, représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

En conformité avec la loi du Grand-duché de Luxembourg du 10 août 1915, concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), l'Associé Unique décide la dissolution et la mise en liquidation de la Société.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide d'approuver la situation comptable intérimaire de la Société en date du 14 décembre 2015.

Troisième résolution

L'Associé Unique décide:

Que M. Hendrikus Vermeire, né le 14 avril 1958 à Sint-Amendsberg, Belgique, résidant au [138 Bellemstraat, 9880 Aalter, Belgique], est nommé en qualité de liquidateur dans le but de liquider les affaires de la Société (le «Liquidateur»).

Que le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148 bis de la Loi, y compris ceux détaillés dans l'article 145 de la Loi. En conséquence, aucune autorisation supplémentaire pour accomplir les actions prévues à l'article 145 de la Loi ne sera nécessaire.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires afin de mettre la Société en conformité avec la législation luxembourgeoise. Cela comprend, mais sans s'y limiter, le dépôt des déclarations fiscales et le paiement des impôts et les cotisations jusqu'à l'année de clôture de la liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de prendre toute mesure conservatoire ou toute mesure administrative dans le cadre de la liquidation de la Société.

Que le Liquidateur a, outre les pouvoirs et les obligations prévus par la Loi, le pouvoir de réaliser les actifs, de payer les créanciers et de distribuer à l'Associé Unique, en espèce ou en nature, tout ou partie des avoirs restant de la Société (qu'ils soient constitués de biens identiques ou non).

Que le Liquidateur, sans préjudice des droits des créanciers privilégiés et hypothécaires, payera toutes les dettes de la Société, proportionnellement et sans distinction entre les dettes exigibles et les dettes non exigibles, en conformité avec l'article 147 de la Loi.

Que le Liquidateur a le pouvoir de demander à tout débiteur de la Société de payer les sommes qu'ils se sont engagés à payer par le biais de la Société ou à la Société et d'obtenir le paiement des sommes dues.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mettre un terme à tout contrat ou engagement en cours et de conclure des accords avec des fournisseurs aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur a le pouvoir de transférer, sous-contracter ou déléguer à un ou plusieurs mandataires toute partie de ses pouvoirs.

Que le Liquidateur a le pouvoir de mener des missions accessoires qui peuvent être nécessaires et utiles aux fins de liquidation.

Que le Liquidateur peut convoquer une assemblée générale de la Société à son siège social ou à tout autre endroit approprié dans le Grand-duché.

Que le Liquidateur fera un rapport à l'assemblée générale sur l'utilisation des actifs de la Société et présentera la comptabilité et documents d'appui afin de maintenir la documentation comptable et de préparer les comptes de liquidation conformément avec les exigences légales et réglementaires. Il sélectionnera et appliquera les méthodes comptables applicables. Cela comprend aussi fidèlement la déclaration des opérations de liquidation dans le rapport de liquidation conformément à la liquidation des comptes selon l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur suggèrera l'achèvement de la liquidation et le paiement final à l'Associé Unique, si besoin, conformément à l'article 151 de la Loi.

Que le Liquidateur s'assurera que les informations relatives à l'accomplissement de la procédure de liquidation seront publiées et veillera à ce que les mesures requises soient prises afin de clôturer la liquidation.

Quatrième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge aux gérants de la Société pour l'exercice de leur mandat jusqu'à ce jour.

Cinquième résolution

L'Associé Unique de la Société décide d'octroyer pleine et entière décharge au commissaire de la Société pour l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, à la demande des mêmes parties comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

DONT ACTE, rédigé et passé à Pétange, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ce mandataire a signé avec le notaire instrumentant le présent acte original.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 21 décembre 2015. Relation: EAC/2015/30749. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME

Référence de publication: 2016056189/165.

(160016150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Dirbach Plage Immobilier S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9153 Dirbach, Dirbach-Plage.

R.C.S. Luxembourg B 107.890.

L'an deux mille quinze, le dix décembre

Pardevant Maître Gérard LECUIT, notaire de résidence Luxembourg.

ONT COMPARU:

1) Monsieur Johannes Jacobus DEN HOLLANDER, expert assermenté, né à Amersfoort (Pays-Bas) le 9 avril 1947, demeurant à 4147CM Asperen, (Pays-Bas),

ici représenté par Monsieur Ferdinand RAMMELT au moyen d'une procuration sous seing privé délivrée le 9 décembre 2015 à Asperen(Pays-Bas),

2) Monsieur Ferdinand Godefridus Maria RAMMELT, consultant, né à Amsterdam (Pays-Bas) le 17 décembre 1943, demeurant à L-9153 Dirbach-Plage

3) Monsieur Jozef RAMMELT, avocat, né à Hilversum le 28 décembre 1954, demeurant à Graaf van Burenstraat 42, 7411RX Deventer, Pays-Bas,

ici représenté par Monsieur Ferdinand RAMMELT, préqualifié au moyen d'une procuration sous seing privé délivrée le 8 décembre 2015 à Amsterdam (Pays-Bas),

4) La société de droit de l'île de Jersey «EQ Trust (Jersey) Limited», P.O. Box 546, 28-30 The Parade, St. Helier, Jersey JE4 8XY, Channel Islands, agissant en sa qualité de «trustee» du trust de droit de l'île de Jersey «The FortWarren Trust», constitué aux termes d'un document dit «Deed of Settlement» du 21 avril 1994, établi auprès d'elle,

ici représentée par Monsieur Ferdinand RAMMELT, préqualifié, au moyen d'une procuration sous seing privé délivrée le 10 novembre 2015 à Jersey (Channel Islands),

5) Madame Aukje Joanna RAMMELT, artiste-peintre, née à Asperen (Pays-Bas) le 2 avril 1972, demeurant à Nieuwe Zuiderlingedijk 8,4147BE Asperen, Pays-Bas,

ici représentée par Monsieur Ferdinand RAMMELT, préqualifié, au moyen d'une procuration sous seing privé délivrée le 9 décembre 2015 à Asperen (Pays-Bas),

6) Monsieur Crellis Ferdinand RAMMELT, chargé de cours, né à Strasbourg (France) le 11 mai 1974, demeurant à NL-Amsterdam (Pays-Bas), Wenslauerstraat 68,

ici représenté par Monsieur Ferdinand RAMMELT, préqualifié, au moyen d'une procuration sous seing privé délivrée le 8 décembre 2015 à Amsterdam (Pays-Bas),

7) Monsieur Anton Frants RAMMELT, étudiant, né à Strasbourg (France) le 11 février 1984, demeurant à NL-1016 KT Amsterdam (Pays-Bas), Lijnbaansgracht 103,

ici représenté par Monsieur Ferdinand RAMMELT, préqualifié, au moyen d'une procuration sous seing privé délivrée le 9 décembre 2015 à Dirbach.

Lesquelles procurations, après avoir été paraphées «Ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte, pour être soumises avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter ce qui suit:

1. - Que les comparants sub 1) à 7) sont les actuels associés de la société à responsabilité limitée «DIRBACH PLAGE IMMOBILIER S.à.r.l.», avec le siège social à L-9153 Dirbach-Plage, constituée suivant un acte notarié en date du 9 mai 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1018, du 11 octobre 2005; les statuts ont été modifiés pour la dernière fois par acte notarié en date du 30 juin 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1861, du 4 octobre 2006.

Que le capital social de ladite société est fixé à VINGT-TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 23.300,00), représenté par deux-cent trente-trois (233) parts sociales, d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,00) chacune.

2. - Cessions de parts:

a) Monsieur Johannes DEN HOLLANDER, représenté comme dit-est, déclare par la suite et par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à la société de droit de l'île de Jersey «EQ Trust (Jersey) Limited», P.O. Box 546, 28-30 The Parade, St. Helier, Jersey JE4 8XY, Channel Islands, agissant en sa qualité de «trustee» du trust de droit de l'île de Jersey «The FortWarren Trust», ici représentée comme dit-est et ce acceptant, TRENTE-QUATRE (34) parts sociales de la société.

b) Monsieur Jozef RAMMELT représenté comme dit-est, déclare par la suite et par les présentes céder et transporter avec toutes les garanties de fait et de droit, avec effet à la date de ce jour, à Monsieur Ferdinand RAMMELT, ici présent et ce acceptant, NEUF (9) parts sociales de la société.

Les parts cédées ne sont représentées par aucun titre.

Les modalités des prédites cessions de parts et les prix ont fait l'objet de conventions séparées entre les parties.

Les cessionnaires sont propriétaires des parts cédées à partir de ce jour.

En conséquence, les cédants mettent et subrogent les cessionnaires dans tous leurs droits et obligations attachés aux parts sociales présentement cédées.

Ensuite, les associés Ferdinand RAMMELT, Aukje RAMMELT, Crellis RAMMELT, Anton RAMMELT et la société «EQ Trust (Jersey) Limited» ont pris à l'unanimité, en se déclarant dûment convoqués et parfaitement informés de l'ordre du jour de la présente assemblée générale extraordinaire, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital social de la société à concurrence de DIX-NEUF MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 19.200,00), pour le porter de son montant actuel de VINGT-TROIS MILLE TROIS CENTS EUROS (EUR 23.300,00) à celui de QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 42.500,00), par la création de CENT QUATRE-VINGT DOUZE (192) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de CENT EUROS (EUR 100,00) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

Souscription - Libération

Les associés, en déclarant au préalable renoncer à tout droit de préemption, constatent et acceptent la souscription des prédites CENT QUATRE VINGT DOUZE (192) parts sociales nouvelles de la manière suivante:

- Le comparant sub 4), «EQ Trust (Jersey) Limited», P.O. Box 546, 28-30 The Parade, St. Helier, Jersey JE4 8XY, Channel Islands, agissant en sa qualité de «trustee» du trust de droit de l'île de Jersey «The FortWarren Trust», lequel en vertu de ladite procuration du 10 novembre 2015 déclare souscrire à CENT DEUX (102) parts sociales nouvelles et les libérer intégralement par la conversion partielle en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associé à l'égard de la société, pour un montant de DIX MILLE DEUX CENTS EUROS (EUR 10.200,00), tel que cela résulte d'un certificat établi en date du 10 décembre 2015 par le gérant Ferdinand RAMMELT, lequel certificat, après avoir été paraphé «Ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé en original au présent acte, pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- Le comparant sub 2), Monsieur Ferdinand RAMMELT déclare souscrire à SOIXANTE (60) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par la conversion partielle en capital d'une créance certaine, liquide et exigible détenue par l'associé à l'égard de la société, pour un montant de SIX CENTS EUROS (EUR 600,00), tel que cela résulte d'un certificat établi en

date du par le gérant Ferdinand RAMMELT, lequel certificat, après avoir été paraphé «Ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé en original au présent acte, pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

- Les comparants sub 5), 6) et 7), les consorts Aukje RAMMELT, Crelis RAMMELT et Anton RAMMELT représentés comme dit-est, déclarent souscrire chacun à DIX (10) parts sociales nouvelles et les libérer entièrement par la conversion partielle en capital de trois créances certaines, liquides et exigibles détenues chacune par les trois associés à l'égard de la société, pour un montant de MILLE EUROS (EUR 1.000,00) chacune, tel que cela résulte d'un certificat établi en date du 10 décembre 2015 par le gérant Ferdinand RAMMELT, lequel certificat, après avoir été paraphé «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire, restera annexé en original au présent acte, pour être soumis avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Deuxième résolution

Suite aux cessions de parts et augmentations de capital ci-avant constatées, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts pour lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à QUARANTE-DEUX MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 42.500,00), représenté par QUATRE CENT VINGT-CINQ (425) parts sociales de CENT EUROS (EUR 100,00) chacune.

Ces parts ont été souscrites comme suit:

- Monsieur Ferdinand RAMMELT, cent quarante-six parts sociales	146
- Madame Aukje RAMMELT, quinze parts sociales	15
- Monsieur Crelis RAMMELT, quinze parts sociales	15
- Monsieur Anton RAMMELT, quinze parts sociales	15
- «EQ Trust (Jersey) Limited», deux cent trente quatre parts sociales	234
Total: quatre-cent vingt-cinq parts sociale	425

Déclaration

Le gérant, Monsieur Ferdinand RAMMELT, préqualifié, déclare accepter lesdites cessions de parts au nom et pour compte de la société et dispenser les cédants de les faire notifier à la société, le tout conformément à l'article 1690 du code civil et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la société en raison des présents est évalué à environ mille cent dix euros (EUR 1.110,00).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, qualités et adresses, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. RAMMELT, G. LECUIT.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 14 décembre 2015. Relation: 1LAC/2015/39716. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 décembre 2015.

Référence de publication: 2016056607/122.

(160016327) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

CA Indosuez Wealth (Asset Management), Société Anonyme.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 31-33, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 183.481.

Les statuts coordonnés au 15/01/2016 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2016056558/12.

(160016986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Axalta Coating Systems Luxembourg Holding 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.020.006,00.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 173.385.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056465/10.

(160016945) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

CG Concept s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères.

R.C.S. Luxembourg B 137.526.

L'an deux mille seize,

Le treize janvier,

Par devant Maître Carlo GOEDERT, notaire de résidence à Dudelange,

Ont comparu:

1) La société à responsabilité limitée «GP GLOBAL S.à r.l.», ayant son siège social à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 167 008,

représentée par son gérant unique Monsieur Pedro Miguel DEUS GARCIAS, indépendant, né à Praia/Buarcos (Portugal) le 7 mars 1974, demeurant à L-5811 Fentange, 108, rue de Bettembourg.

2) La société à responsabilité limitée «E.C.M. PROMOTIONS S.à r.l.», ayant son siège social à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 82 092,

représentée par son gérant unique Monsieur Manuel PIRES COELHO, technicien en bâtiment, né le 22 novembre 1972 à Vila Real (Portugal), demeurant à L-8241 Mamer, 8, rue Marie-Jeanne Birckel.

Lesquels comparants ont exposé au notaire instrumentaire ce qui suit:

Constat de cession de parts

Monsieur Pedro Miguel DEUS GARCIAS, prénommé, a cédé cinquante (50) parts sociales de la société à responsabilité limitée «CG CONCEPT S.à r.l.», à la société à responsabilité limitée «GP GLOBAL S.à r.l.», précitée.

Cette cession de parts a eu lieu au prix fixé et aux conditions convenues entre les parties hors la présence du notaire instrumentaire.

Une copie de la prédite convention de cession de parts a été présentée au notaire instrumentaire.

Suite à ce qui précède, les cent (100) parts sociales de la société sont détenues comme suit:

- la société à responsabilité limitée «GP GLOBAL S.à r.l.» prénommée, cinquante parts sociales	50
- la société à responsabilité limitée «E.C.M. PROMOTIONS S.à r.l.» prénommée, cinquante parts sociales	50
TOTAL: Cent parts sociales	100

Les comparants sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée «CG Concept S.à r.l.», ayant son siège social à L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg sous le numéro B 137 526, constituée suivant acte reçu par Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen, en date du 22 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1053 du 29 avril 2008.

Ceci exposé, les associés représentant l'intégralité du capital social, ont déclaré se considérer comme dûment convoqués en assemblée générale extraordinaire et, sur ordre du jour conforme dont ils reconnaissent avoir eu connaissance parfaite dès avant ce jour, ont pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de L-8080 Bertrange, 13, route de Longwy, à L-1274 Howald, 35, rue des Bruyères, et de modifier par conséquent l'article deux (Art. 2.), alinéa premier, des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 2. Alinéa premier.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange.»

Deuxième résolution

Aux fins de notification au Registre de Commerce et des Sociétés, l'Assemblée générale constate que le gérant technique Monsieur Manuel PIRES COELHO, prédit, a transféré sa résidence à L-8241 Mamer, 8, rue Marie-Jeanne Birckel.

Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la Société du chef de cette assemblée générale à environ six cents euros (600.- €).

DONT ACTE, fait et passé à Dudelange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. DEUS GARCIAS, M. PIRES COELHO, C. GOEDERT.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 15 janvier 2016. Relation: EAC/2016/1186. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): A. SANTIONI.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au Registre de Commerce et des Sociétés et aux fins de publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

Dudelange, le 19 janvier 2016.

C. GOEDERT.

Référence de publication: 2016056572/58.

(160016275) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Asia Property Fund III S.C.S., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 179.106.

Dépôt rectificatif suivant extrait déposé au registre de commerce et des sociétés le 29/07/2015 sous le numéro L150138501 et suivant extrait déposé au registre de commerce et des sociétés le 01/10/2015 sous le numéro L150178017

Extrait de la décision de l'associé commandite de la société du 4 mai 2015

Il résulte les changements suivants:

1. Objet social. L'objet principal de la Société est (i) d'investir dans des actions et des intérêts afin de faciliter la réalisation, le suivi et la disposition de ses investissements autres que dans des liquidités et (ii) d'investir dans des liquidités.

2. Gérant. Pramerica Real Estate Investors (Luxembourg) S.A., société anonyme, ayant son siège social au 2, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 28214, a été nommée en tant que gérant de la Société (le «Gérant») pour une durée indéterminée.

3. Pouvoir de signature. La Société sera engagée par la signature du Gérant ou par la seule signature de toute(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareils pouvoirs de signature auront été délégués par le Gérant.

4. Réviseur d'entreprises agréé. Deloitte Audit, société à responsabilité limitée, ayant son siège social au 560, Rue de Neudorf, L-2220 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 67.895, a été nommé avec effet au 4 mai 2015 pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 janvier 2016.

Référence de publication: 2016056459/24.

(160016618) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.

Alaao Partnership Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.159.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pétange, le 09 novembre 2015.

Pour statuts coordonnés

Maître Jacques KESSELER

Notaire

Référence de publication: 2016056451/13.

(160016950) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 janvier 2016.
